

Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du mardi 2 juillet 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Dix jours après les résultats de la première phase du mouvement, c'est dans la précipitation que nous traitons aujourd'hui les affectations d'office des enseignants restés sans poste. Le travail de vos services au sein de la Division des Personnels est une fois de plus à saluer mais il faut bien convenir que la sérénité n'a pas prévalu à celui-ci. Le SE-Unsa tire le bilan suivant du mouvement 2019 dans notre département : un nombre important d'enseignants, cela a été souligné lors de la précédente réunion de la CAPD, obtient l'un de ses premiers vœux. Mais cela semble bien être la seule note positive puisque le revers de la médaille est particulièrement sombre. Les collègues qui ont eu une affectation au 2^{ème}, voire au 3^{ème} écran de l'application, ont été particulièrement mal lotis, surtout lorsqu'on les compare avec certains qui obtiennent aujourd'hui une affectation d'office avec un barème pourtant inférieur. Ce phénomène était déjà existant les années précédentes mais était estompé par l'existence de la seconde phase de vœux. Loin de simplifier les choses, ce mouvement des professeurs des écoles « Nouvelle Formule » accroît certaines injustices particulièrement mal vécues chez nos collègues. Ajoutons à cela un mauvais calibrage de l'offre de postes offerts aux T.R.S. nouvellement nommés, et vous obtenez un tableau encore assombri par des enseignants qui ne comprendront pas pourquoi certains de leurs collègues avec un barème moindre se voient affectés sur des supports fractionnés nettement plus proches de chez eux que ceux qui leur ont été proposés.

Pour toutes ces raisons, vous avez dû être destinataire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'un nombre important de requêtes au cours de ces derniers jours. Demandes de révisions d'affectation, demandes d'affectation sur un poste ASH non pourvu, candidatures sur un poste de direction vacant de la part d'enseignants restés sans poste, toutes ces hypothèses avaient été évoquées lors de la dernière réunion de la CAPD. Vous aviez alors dit qu'elles seraient toutes examinées avec attention. Les documents qui nous ont été adressés nous laissent perplexes sur ce point. Le SE-Unsa exposera donc en séance certaines de ces situations.

L'examen des demandes d'ineat-exeat est à l'ordre du jour de la réunion de cette CAPD. Obtenir un exeat est une source d'espoir importante pour des enseignants qui demandent à quitter leur département depuis parfois plusieurs années. C'est pourquoi le SE-Unsa vous demande d'accorder l'ineat à toutes celles et ceux qui ont obtenu un exeat.

A propos des affectations des stagiaires, nous avons eu l'an passé dans les documents préparatoires une liste de futurs PES affectés dans la Somme souhaitant finalement partir dans l'Aisne ou dans l'Oise. Nous n'avons rien eu de la sorte cette année. Est-ce à dire qu'aucun d'entre eux n'a formulé ce type de demande ? Cela compromet-il toute chance de revenir dans la Somme pour un futur stagiaire affecté dans l'Aisne ou dans l'Oise et dont la situation personnelle rend particulièrement difficile une affectation aussi lointaine ?

L'examen des avancements à la classe exceptionnelle nous est également proposé aujourd'hui. 58 professeurs des écoles seront encore promus cette année. Le SE-Unsa mettra une fois de plus ce nombre en perspective avec le nombre de promus à la hors classe il y a quelques années. Rappelons en effet qu'avant PPCR qui a entériné la montée en charge du nombre de promus à la hors-classe des PE entamée en 2014, les chances d'accéder à ce grade pour un enseignant du premier degré étaient bien minces.

A ce sujet, le contingent de promus à la hors classe a augmenté significativement cette année avec un quota de 127 PE. Le SE-Unsa se félicite une fois de plus d'avoir obtenu dans notre département le départage à l'Ancienneté Générale de Service pour les barèmes équivalents. Le SE-Unsa exige cependant toujours que les avis puissent être révisables. Il nous paraît totalement légitime qu'un enseignant puisse solliciter son IEN afin que ce dernier réexamine sa situation.

Pour conclure cette déclaration, le SE-Unsa tient à revenir sur certains échanges qui ont eu cours lors de la dernière réunion de la CAPD. A propos du remplacement des enseignants en classes à effectifs réduits partant en formation, vous avez affirmé que les moyens de remplacement ne permettaient que de l'organiser en prévoyant un remplaçant pour deux classes. Renseignements pris depuis, nous nous sommes aperçus que ce sujet pose problème en de nombreux endroits. Ainsi, dans une école REP+, c'est un seul enseignant qui assure régulièrement le remplacement de trois collègues dont les classes à effectifs réduits comportent portant 15 élèves chacune. Vous conviendrez que cette situation n'est pas acceptable et interroge la non augmentation du nombre de brigade, dont les brigades REP+, alors que le développement des classes à effectifs réduits a accru les besoins de remplacement.